

Paris, le 22 Novembre 2018

## L'Union Nationale de l'Apiculture Française a remis officiellement le label APIcité® 2018 à 44 communes et collectivités à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, Mercredi 21 novembre 2018.

Pour l'année 2018, l'engagement environnemental de 44 communes et collectivités qui aiment, protègent et défendent l'abeille vient d'être récompensé, par le label APIcité®, remis par l'UNAF pour la 3<sup>ème</sup> édition.

Au-delà de ses combats pour la défense des apiculteurs et de la filière, l'Union Nationale de l'Apiculture Française a créé en 2016, le label APIcité®, à but non lucratif, pour valoriser l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages et sensibiliser une fois encore les citoyens aux actions concrètes menées dans leurs communes.

Le label est accordé pour deux ans. Chaque collectivité peut déposer un dossier de candidature. Au-delà de la récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Ce label se décline en fonction du degré d'engagement de la commune en une, deux ou trois abeilles. Les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques : **Développement durable - Gestion des espaces verts – Biodiversité - Apiculture – Sensibilisation.**

### Collectivités labellisées APIcité® en 2018 :

#### Démarche exemplaire



▪ Grande-Synthe (59) ▪ La Flèche (72) ▪ Valleraugue (30)

#### Démarche remarquable



▪ Bohal (56) ▪ Castelnau-de-Médoc (33) ▪ Entraygues (12) ▪ Epernay (51) ▪ Houdemont (54) ▪ Lanildut (29) ▪ Marckolsheim (67) ▪ Montagnac (34) ▪ Montreuil (93) ▪ Saint-Affrique (12) ▪ Saint-Vaast-la-Hougue (50) ▪ Toul (54) ▪ Vire (14) ▪ Vitry-le-François (51)

#### Démarche reconnue



▪ Bagnères-de-Bigorre (65) ▪ Blain (44) ▪ Boissy-Saint-Léger (94) ▪ Lamontélarie (81) ▪ Locmiquélic (56) ▪ Maromme (76) ▪ Saint-Gervais-les-Bains (74) ▪ Saint-Maurice (94) ▪ Saint-Nolff (56) ▪ Saint-Gildas-de-Rhuys (56) ▪ Soultz-les-Bains (67) ▪ Trévou-Tréguignec (22).



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Label **API** cité®



Le **label APIcité®** se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement® : il s'inscrit dans cette même philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger. De nombreuses communes s'engagent concrètement aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de pesticides dans les jardins publics, plantant des essences mellifères, installant des ruches en ville, ou mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.

Le label est attribué, pour une durée de deux ans renouvelables, par un comité de labellisation composé de : l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) - L'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) - HORTIS – l'Association Noé.

**Pour en savoir plus :** <http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>